



PROVINCE DE HAINAUT – VILLE DE TOURNAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2009

25/308

PRESENTS : M. C.MASSY, Bourgmestre-Président;
Mme N.ALLEMAN, MM. Y.DE GREEF, P.ROBERT, J-M.VANDENBERGHE, C.MICHEZ,
Mme L.DEDONDER, MM. P.BAL, M.LECLERCQ, Echevins;
Mme R.DESENCLOS-LECLERCQ, MM. G.LADAVI, A.PESIN, M.CASTELIN,
J-M.DE PESSEMIER, Mmes MC.MARGHEM, B.MATHIEU-DEMAY, M-C.LEFEBVRE,
~~M.WILLOCQ~~, MM. G.LECLERCQ, G.DESONNIAUX, J.LEGRAIN,
~~Mme M.H.CROMBE-BERTON~~, MM. J-L.CLAUX, J-L.VIEREN, J-J.CARBONNELLE,
R.DELVIGNE, Mme M-L.COLIN, MM. C.GUEUNING, P-O.DELANNOIS, T.BOUZIANE,
Mme H.CLEMENT-COUPLET, MM. ~~S.DUPONT~~, P.BOITE, F.SCHILLINGS, B.MAT,
~~Y.LIAGRE~~, C.DEMAN, J.DEVRAY, J-P.VANDENSAVEL, Conseillers Communaux;
M. D.COUPEZ, Secrétaire Communal.

.....
LE CONSEIL COMMUNAL,

Sur proposition du Collège Communal;

A l'unanimité;

DECIDE :

d'appliquer, pour l'exercice 2010, les montants ci-après pour la rétribution des services rendus et des biens fournis par la Ville :

Délivrance de photocopies par les Services Administratifs

La photocopie 0,20 €

Délivrance de pochettes plastiques

Pochettes plastiques pour les cartes d'identité électroniques, pour les cartes d'identité des enfants, pour les permis de conduire 0,50 €

Occupation de l'Hôtel de Ville

a) en semaine :

- Crypte (8 heures d'occupation) 400,00 €

- Salon de la Reine (8 heures d'occupation) 400,00 €

Les organismes ayant leur siège social à l'Hôtel de Ville de Tournai seront exonérés de ce paiement.

b) vendredi, samedi et dimanche ainsi que les jours fériés :

- Crypte (8 heures d'occupation) 680,00 €

- Salon de la Reine (8 heures d'occupation) 680,00 €

Les organismes ayant leur siège social à l'Hôtel de Ville de Tournai seront exonérés de ce paiement.

Occupation de la Halle-aux-Draps

*pour l'occupation par des organismes n'ayant pas leur siège social à Tournai :

- salle du rez-de-chaussée (8 heures d'occupation) 800,00 €

- salle de l'étage (8 heures d'occupation)	300,00 €
*pour l'occupation par des organismes ayant leur siège social à Tournai :	
- salle du rez-de-chaussée (8 heures d'occupation)	500,00 €
- salle de l'étage (8 heures d'occupation)	300,00 €
augmenté des frais de fonctionnement	560,00 €
augmenté des frais de personnel chargé de la préparation	175,00 €

Occupation de la salle du Fort Rouge

(8 heures d'occupation) 150,00 €

Occupation de diverses salles

*La salle de gymnastique de l'Ecole Communale de Warchin sera réservée prioritairement aux groupements warchinois et autres clubs sportifs ou comités divers autorisés et ce, à titre gratuit, à savoir :

- Comité de la Rose
- Comité de Quartier de Warchin
- Ours Warchinois (football)
- Ecole Communale de Warchin
- Pensionnés de Warchin
- Section Socialiste de Warchin
- Section des Manilleurs de Warchin
- Amicale des Ouvriers Communaux
- Canne de Combat de Warchin
- Les Flèches Folles de Warchin
- Les Pêcheurs Napolitains
- Groupe d'Equitation de Warchin
- Cercle Royal de Natation de Tournai
- Billard Club de Warchin
- Les Rats d'Eaux t'Euh
- Les Zézettes
- Les Zombrés
- l'ASBL MARIE ET SES CABOSSES.

La remise en ordre et le nettoyage de la salle sont facturés à 5,00 €/l'heure excepté pour les occupations scolaires.

*La salle polyvalente de Barry sera réservée prioritairement aux groupements de Barry-Maulde ou autres comités divers autorisés et ce, à titre gratuit, la remise en ordre et le nettoyage de la salle étant obligatoirement effectués par les occupants, à savoir :

- | | |
|--|-------------|
| - Comité de Parents et de Soutien de l'Ecole | gratuit |
| - Fédération Nationale des Combattants de Belgique | 5,00 €heure |
| - Amicale des Pensionnés de Barry La Familiale | 5,00 €heure |
| - Parti Socialiste | 5,00 €heure |
| - Amicale des Pensionnés Socialistes | 5,00 €heure |

*La salle de Maulde : autorisations aux groupements de Barry-Maulde ou autres comités divers autorisés + divers demandeurs (sociétés, particuliers) et ce, à titre gratuit, la remise en ordre et le nettoyage de la salle étant obligatoirement effectués par les occupants, à savoir :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - Fanfare Union Musicale de Maulde | 5,00 €heure |
| - Société Les Carabiniers 1879 | 5,00 €heure |
| - Amicale des Pensionnés de Barry-Maulde | 5,00 €heure |
| - Jeunesse Mauldoise | 5,00 €heure |
| - Mme Martine ALLARD - Opération TELEVIE | gratuit vu le but poursuivi |
| - Ping-Pong Maulde - salle à part | gratuit |
| - Cercle Arts et Loisirs de Maulde | 5,00 €heure |

- Les Archers Mauldois	5,00 €/heure
- Ecole Libre de Maulde	5,00 €/heure
- Autres demandeurs :	
. occupation pendant 4 heures au maximum	75,00 €
. occupation supérieure à 4 heures	125,00 €
* <u>L'ancienne Maison Communale de Mont-Saint-Aubert</u>	50,00 €
La location du matériel mis à la disposition des organisateurs (chaises, tables, podiums, etc...) n'est pas comprise dans les montants ci-dessus.	
* <u>La maison de quartier "L'Vint d'Bisse" de Chercq</u>	200,00 €
En cas d'annulation de la location, 75,00 € seront irrévocablement dus.	
* <u>Le Pas du Roc</u> (occupation occasionnelle extrasportive)	200,00 €
En cas d'annulation de la location des autres salles, un forfait correspondant à 25 % de la location sera dû si l'annulation a lieu dans les 30 jours qui précèdent la date d'occupation de la salle.	
Les associations ayant leur siège à Vaulx pourront bénéficier gratuitement de l'occupation de cette salle une fois par an.	
<u>Occupation de la Plaine des Manœuvres</u>	
- cirque de plus de 3.000 places :	325,00 € par jour avec un minimum de 650,00 €
- cirque de 1.000 à 3.000 places :	200,00 € par jour avec un minimum de 400,00 €
- cirque de moins de 1.000 places :	100,00 € par jour, avec un minimum de 200,00 €
- autres cas d'occupation :	0,40 € par jour et par m ² , avec un minimum de 3,00 €
avec caution préalable à l'installation des cirques :	
- pour les cirques de plus de 3.000 places à	1.250,00 €
- pour les cirques de 1.000 à 3.000 places à	750,00 €
- pour les cirques de moins de 1.000 places à	500,00 €
- pour les cirques de moins de 100 places à	250,00 €
et de fixer le droit d'occupation du domaine public par les petits cirques de moins de 100 places ainsi que pour les petits théâtres à 12,50 €/jour.	
<u>Marché aux Fleurs</u>	
Occupation du domaine public par exploitation de friterie (hamburgers,...)	100,00 €
<u>Intervention du personnel dans les frais de distribution de café</u>	
Forfait annuel	5,00 €
Prestations du Service Incendie en dehors des interventions qui lui sont imposées par les Lois et les Règlements :	
- taux horaire du personnel :	
. officiers	38,00 €
. sous-officiers	27,00 €
. caporaux	23,00 €
. sapeurs-pompiers	22,00 €
- taux d'utilisation du matériel :	
. auto-échelle ou auto-élévateur, l'heure	56,00 €
. auto-pompe, camion-citerne, transport de matériel, camion-bateau, pompe grand débit sur châssis mobile, l'heure	43,00 €
. véhicule de moins de 2.000 cm ³ , l'intervention	14,00 €
. pompe d'épuisement, l'heure	14,00 €
. moto-pompe incendie, l'heure	21,00 €
. tuyaux, par coupe	11,00 €
. destruction de nid de guêpes	60,00 €
. produit utilisé	prix coûtant

- tarif kilométrique suivant cylindrée en sus du taux horaire d'utilisation véhicule :
 - . de moins de 2.000 cm³, le kilomètre 0,65 €
 - . entre 2.000 et 4.500 cm³, le kilomètre 0,75 €
 - . supérieur à 4.500 cm³, le kilomètre 0,90 €
- coût réel des divers produits utilisés, à l'exclusion des carburants et lubrifiants ainsi que le montant des sommes mises à charge du Service Incendie à la suite d'interventions effectuées par des tiers à la demande dudit Service
- intervention en cas de fonctionnement intempestif des installations de détection automatique d'incendie reliées au Service 100 : forfait 78,00 €
 - . visites de prévention à la demande d'un particulier en vue de l'achat ou de la location d'un bâtiment, la visite 75,00 €
 - . repassage lors d'une visite annuelle de prévention, suite au constat d'une non-conformité lors du premier passage ou suite à l'absence de l'exploitant 25,00 €
 - . fourniture et pose de bâche lors de tempête, tornade ou incendie 125,00 €

Prestations effectuées pour le compte de tiers

- heure normale du salaire ouvrier 21,00 €
- heure d'ouvrier en travaux insalubres ou dangereux 26,00 €
- heure d'ouvrier en réparation des dégâts occasionnés aux biens de la Ville 33,00 €
- heure de brigadier 35,00 €
- transports :
 - . camion, le kilomètre parcouru 2,50 €
 - minimum (chauffeur non compris) 20,00 €
 - . véhicules légers, le kilomètre parcouru 1,50 €
 - minimum (chauffeur non compris) 12,50 €
 - . bulldozer, l'heure (chauffeur non compris) 66,00 €
 - . élévateur, l'heure (chauffeur non compris) 27,00 €

Interventions du Service Incendie en matière de prévention incendie, à savoir :

*Etablissements publics soumis aux réglementations communales à l'exception des chapiteaux :

- a) première visite, seconde visite et leur rapport destinés à vérifier les mesures de prévention incendie à respecter : gratuité si la taxe d'ouverture est acquittée; si la taxe d'ouverture n'est pas acquittée, forfait de 75,00 €par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement;
- b) toute visite ultérieure : forfait de 75,00 €par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement.

*Avis donné dans le cadre du Décret du 11 mars 1999 article 30 pour l'autorisation d'exploitation :

- a) enquête de classe I : 75,00 €l'heure. Toute heure commencée est due entièrement;
- b) enquête de classe II : 75,00 €par prestation. Si la prestation est supérieure à 2 heures, 75,00 €l'heure à partir de la 3^{ème} heure, toute heure commencée étant due entièrement.

*Immeubles à appartements multiples avec ou sans surface commerciale (bâtiments bas, moyens ou élevés) :

Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (C.W.A.T.U.P.) – Décret du Gouvernement Wallon du 27 novembre 1997

- a) premier rapport destiné à vérifier les mesures de prévention incendie à respecter : 100,00 €par dossier, majorés de 50,00 €par appartement ou surface commerciale.
Le tarif ci-dessus comprend la prise en charge du dossier, les contacts avec les architectes et/ou bureaux d'études, deux visites de chantier et une réception du bâtiment, sans pouvoir dépasser 3 heures. A partir de la 4^{ème} heure, 75,00 €l'heure seront facturés en sus, toute heure commencée étant due entièrement;

- b) pour les kots et les logements collectifs et individuels : gratuité si la redevance afférente au permis de location est due;
- c) toute visite ultérieure : forfait de 75,00 € par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement.

* Avis donné dans le cadre du Décret du 18 décembre 2003 - articles 73 et 74 - relatif aux établissements d'hébergement touristique :

- a) Nouveaux établissements et/ou en cours de transformation : 50,00 € par dossier, majorés de 10,00 € par lit.

Le tarif ci-dessus comprend la prise en charge du dossier, les contacts avec les architectes et/ou bureaux d'études, deux visites de chantier et une réception définitive du bâtiment, sans pouvoir dépasser 3 heures. A partir de la 4^{ème} heure, 75,00 € l'heure seront facturés en sus, toute heure commencée étant due entièrement;

- b) Bâtiments existants (revisités) : 50,00 € par prestation, sans pouvoir dépasser 1 heure. A partir de la 2^{ème} heure, 75,00 € l'heure seront facturés en sus, toute heure commencée étant due entièrement;
- c) Gratuité pour les établissements concernés par l'article 74 dudit Décret.

* Immeubles à usage de bureaux :

Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (C.W.A.T.U.P.) – Décret du Gouvernement Wallon du 27 novembre 1997

- a) Premier rapport destiné à vérifier les mesures de prévention incendie à respecter : 50,00 € par dossier, majorés de 25,00 € par tranche de 100 m² de plancher. Toute tranche entamée est due entièrement.

Le tarif ci-dessus comprend la prise en charge du dossier, les contacts avec les architectes et/ou bureaux d'études, deux visites de chantier et une réception définitive du bâtiment, sans pouvoir dépasser 3 heures. A partir de la 4^{ème} heure, 75,00 € l'heure seront facturés en sus, toute heure commencée étant due entièrement.

- b) Toute visite ultérieure : forfait de 75,00 € par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement.

* Hôpitaux, cliniques et homes pour personnes âgées, centres de jour, maisons psychiatriques, etc. :

Décret du 5 juin 1997 relatif aux maisons de repos, résidences-services et aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées.

Décret Wallon du 11 mars 1999.

- a) nouveaux établissements : 75,00 € par niveau ou par tranche de 500 m² de surface. Toute tranche entamée est due entièrement.

Le calcul d'assiette le plus favorable pour la Ville est appliqué;

- b) bâtiments existants (revisités) : 50,00 € par prestation, sans pouvoir dépasser 1 heure. A partir de la 2^{ème} heure, 75,00 € l'heure seront facturés en sus, toute heure commencée étant due entièrement.

- c) Visite d'agrément : 75,00 € l'heure, majorés de 10,00 € par lit.

* Bâtiments commerciaux ou industriels ou à caractère industriel :

Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine - Décret du Gouvernement Wallon du 27 novembre 1997.

- a) bâtiments commerciaux :

- 25,00 € par tranche de 250 m² de surface au sol, toute tranche entamée étant due entièrement.

Le tarif ci-dessus comprend la prise en charge du dossier, les contacts avec les architectes et/ou les bureaux d'études, deux visites de chantier et une visite de contrôle en fin de chantier sans pouvoir dépasser 3 heures. A partir de la 4^{ème} heure, 75,00 € l'heure facturés en sus, toute heure commencée étant due entièrement;

- toute visite ultérieure : forfait de 75,00 € par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement.
- b) bâtiments industriels ou à caractère industriel :
25,00 € par tranche de 250 m² de surface au sol, toute tranche entamée étant due entièrement. Cette redevance est toutefois plafonnée à un montant maximum de 1.000,00 €
- * Stades de football soumis à l'application de l'Arrêté Royal du 17 juillet 1989 :
75,00 € par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement.
- * Stands de tir :
75,00 € par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement.
- * Visites demandées en urgence :
75,00 € par heure de prestation, toute heure commencée étant due entièrement.
- * Visites de chapiteaux : 50,00 €
Si festivités locales à but non commercial ou si le chapiteau est affecté à usage du monde associatif : gratuité sur base d'une décision du Collège Communal.
- * Lotissements :
50,00 € pour une visite et un rapport.
- * Visites d'établissements utilisés par un Service Public, un réseau d'enseignement ou à destination d'une garderie d'enfants agréée de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :
Gratuité.
- * Toute visite ou avis sur plan non défini dans les points 1 à 13 ci-dessus :
(transformations, modifications d'occupation, etc...) sera facturé au taux de 75,00 € par heure, toute heure commencée étant due entièrement.

Travaux de voirie

- le mètre carré de pavage de trottoirs	32,00 €
- le mètre courant d'abaissement de bordures	26,50 €
- le mètre carré de remise en état de trottoirs	26,50 €
- le mètre courant de bordures en béton (fourniture et pose)	24,00 €
- le mètre carré de remise en état de tarmac	18,00 €
- frais de surveillance et de remise en état dans le cas d'accident aux biens de la Ville : 6 % de la valeur avec un minimum de	14,00 €

Location matériel de fêtes et divers (transport et montage non compris)

Le Collège exonérera du paiement les associations organisant une manifestation à caractère philanthropique.

* par jour :

- barrières Nadar, le mètre courant	1,15 €
- chaises normales, la pièce	1,15 €
- tables et tréteaux, la pièce	2,25 €
- tables rectangulaires (Halle-aux-Draps), la pièce	2,25 €
- portemanteaux, la pièce	4,00 €
- palmiers, lauriers, plantes, la pièce	4,00 €
- isoaloirs, la pièce	4,25 €
- urnes, la pièce	3,00 €
- pupitres, la pièce	3,00 €
- amplification	32,00 €
- panneaux d'exposition, la pièce	1,50 €
- mâts, la pièce	2,25 €
- drapeaux (avec responsabilité du locataire), la pièce	4,00 €
- conteneurs	7,45 €

- goals minifoot	6,25 €
- spots	5,00 €
- coffret électrique	25,00 €
- guirlande lumineuse (le mètre)	1,00 €
- roulotte sanitaire	75,00 €
- panneaux d'interdiction de stationnement (réservés aux particuliers)	
. si les demandeurs viennent chercher et reporter les panneaux eux-mêmes	5,50 €
. si le personnel communal se déplace pour la pose et la reprise des panneaux	forfait de 30,00 €
. caution au moment de l'enlèvement	forfait de 50,00 €
*par week-end :	
- podium :	
. 4 m x 4 m	42,00 €
. 6 m x 4 m	60,00 €
. 6 m x 8 m	84,00 €
. 12 m x 4 m	100,00 €
. 12 m x 8 m	170,00 €
. 12 m x 6 m	130,00 €
. mobile	170,00 €
- piste de danse :	
. 6 m x 8 m	51,00 €
. 12 m x 8 m	100,00 €
. 6 m x 4 m	26,00 €
. 4 m x 4 m	17,00 €

Caution : une caution équivalente à 20 % du montant du matériel loué (avec un minimum de 100,00 €) sera due pour toute location de matériel de fête et divers.

Les écoles pourront obtenir la gratuité totale pour leur fête annuelle ainsi que la Régie Communale Autonome du Stade Luc Varenne.

Les groupements, associations diverses (clubs sportifs, comités de quartier, etc...) pourront, suivant le but poursuivi, obtenir soit une réduction de moitié, soit la gratuité totale, pour une manifestation à caractère exceptionnel et ce, suivant décision motivée du Collège.

Les manifestations à caractère commercial ne pourront faire l'objet d'aucune dérogation.

Générateur à air chaud (location, installation et transport) 275,00 €

(la fourniture du carburant sera assurée par le demandeur)

Halte nautique

- eau/m³ 5,00 €

- électricité/kWh (pour maximum 4 ampères) 0,50 €

(Accostage et stationnement des bateaux : gratuité)

Vente de supports d'horodateurs (PIAF) embarqués pour compte de CITYPARKING

60,00 €

Prêt moyennant caution d'horodateurs embarqués pour compte de CITYPARKING

60,00 €

Location de chapiteaux

*sas de chapiteau 25,00 €

*petit chapiteau (15 m x 24 m) :

 location (y compris main-d'œuvre et transport) 200,00 €

*grand chapiteau (16 m x 72 m) de la Plaine des Manœuvres : 600,00 €

Les groupements, associations diverses (clubs sportifs, comités de quartier, etc...) pourront,

suivant le but poursuivi, obtenir soit une réduction de moitié, soit la gratuité totale, pour une manifestation à caractère exceptionnel et ce, suivant décision motivée du Collège.

Les manifestations à caractère commercial ne pourront faire l'objet d'aucune dérogation.

Les écoles pourront obtenir la gratuité totale pour leur fête annuelle ainsi que la Régie Communale Autonome du Stade Luc Varenne.

Camping

*passage, par nuitée :

- enfant de moins de 6 ans	gratuit
- enfant de 6 à 12 ans	2,50 €
- adulte	3,00 €
- automobile	3,00 €
- tente	3,00 €
- caravane	4,00 €
- moto, mobylette, remorque	3,00 €
- mobilhome	6,00 €
- visiteurs	0,50 €

Forfait nuitée TTC

15,00€

*location :

- mensuelle :

. d'octobre à mars	100,00 €
. avril, mai, juin, septembre	135,00 €
. juillet, août (majoration de 10 % à partir de la cinquième personne)	160,00 €

- trimestrielle : abattement de 10 %

*utilisation des pédalos :

- 1/2 heure	3,50 €
- 1 heure	5,00 €

*lessiveuse, par 30 minutes

2,00 €

*sèche-linge, par 10 minutes

0,50 €

*consommation électrique, par kWh

0,20 €

Frais de surveillance et de repas dans l'enseignement maternel et primaire

Surveillance

- garderie matin	0,50 €semaine
- garderie midi (repas)	0,10 €jour
- garderie mercredi midi	1,00 €
- garderie soir	0,50 €semaine

Repas (prix de base modulable en fonction des prix du marché)

- maternel	3,23 €repas
- primaire	3,45 €repas
- personnel enseignant	3,96 €repas
- potage	0,35 €bol
- potage	1,38 €litre

Conservatoire de Musique

Location d'instruments (par instrument et par année scolaire) : 40,00 €

Cours de Coupe et Couture

Par photocopie à l'usage des élèves 0,05 €

Stages et ateliers

- intervention personnelle des participants 10,00 €

semaine complète

Plaines de jeux

- plaines de jeux et écoles de sports gratuit
- occupation du terrain de sport et des vestiaires (par occupation) 6,25 €

Entrées aux Piscines Communales

- adultes - normal 3,00 €
- enfants - normal - 14 ans 2,40 €
- réductions
 - . personnel communal 2,40 €
 - . familles nombreuses, adultes - réductions 2,40 €
 - . familles nombreuses, - 21 ans - réductions 2,10 €
 - . familles nombreuses, - 14 ans - réductions 1,50 €
 - . camping - réductions, adultes 1,50 €
 - . camping - réductions, enfants 1,20 €
 - . moins de 14 ans - groupes - primaires 1,20 €
 - . 14 ans et plus - groupes - secondaires - primaires hors entité 1,60 €
 - . divers - groupes organisés - supérieur - secondaires hors entité 2,10 €
 - . 10 baignades enfants - abonnements 21,40 €
 - . 10 baignades adultes - abonnements 26,80 €
 - . 30 baignades - abonnements 77,30 €
 - . 50 baignades - abonnements 113,00 €
 - . 100 baignades - abonnements 208,20 €
 - . persévérants - abonnements 29,75 €
 - . primaires entité - abonnements 120,00 €
 - . secondaires - abonnements - primaires hors entité 160,00 €
 - . visiteurs - divers 0,60 €
 - . clubs Kain 13,00 €/heure
 - . clubs Orient 15,00 €/heure
 - . aquagym 4,00 €

La réduction familles nombreuses n'est pas cumulable (écoles, groupes,...).

Elle sera accordée sur présentation d'une carte plastifiée personnalisée délivrée par le Service des Sports.

Les personnes intéressées par cette carte de réduction de droit d'entrée devront fournir la preuve de l'appartenance à une famille nombreuse (attestation - exemptée du paiement du droit de timbre communal - délivrée par le Service Population de la Commune) et d'une photo d'identité par carte demandée.

Cette carte de réduction est valable 5 ans :

- pour les parents et renouvelable;
- pour les enfants et renouvelable avec comme date limite leurs 21 ans accomplis.

Cours de natation

- particulier (1/2 heure) 7,50 €+ entrée
- collectif famille :
 - . minimum 2 personnes par moniteur (1/2 heure) 5,00 €+ entrée/personne
 - . maximum 3 personnes par moniteur
- collectif groupe :
 - . minimum 6 personnes par moniteur (45 minutes) 3,00 €+ entrée/personne
 - . maximum 15 personnes par moniteur

Cours de natation familles nombreuses

- particulier (1/2 heure) 6,00 €+ entrée
- collectif famille :

- . minimum 2 personnes par moniteur (1/2 heure) 4,00 €+ entrée/personne
- . maximum 3 personnes par moniteur
- collectif groupe :
 - . minimum 6 personnes par moniteur (45 minutes) 2,50 €+ entrée/personne
 - . maximum 15 personnes par moniteur

Location de lits de plage

- lit de plage sans matelas : la demi-journée 1,50 €
- lit de plage avec matelas : la demi-journée 2,25 €

Bains/douches

- baignoire sans réduction 1,25 €
- baignoire avec réduction (pensionnés - familles nombreuses) 1,00 €
- douche sans réduction 1,00 €
- douche avec réduction (pensionnés - familles nombreuses) 0,75 €

Bibliothèques

prêts de livres dans les bibliothèques publiques conventionnées de l'entité :

- droit d'inscription à la section "adultes" :
 - . du 1^{er} janvier au 31 décembre 4,50 €
 - . du 1^{er} mai au 31 décembre 3,00 €
 - . du 1^{er} septembre au 31 décembre 1,50 €
- Gratuité de l'inscription jusqu'à 17 ans accomplis
- Gratuité du prêt en Section "Jeunesse" en dessous de 15 ans
- indemnité de prêt par livre pour 3 semaines 0,25 €
- taxe de retard par livre et par jour de retard 0,05 €
- frais administratifs engagés pour leur recouvrement 1,00 €
- duplicata carte d'inscription 1,50 €
- abonnement donnant droit à 30 prêts 6,00 €
- photocopies : A4 noir/blanc 0,10 €
 - A3 noir/blanc 0,20 €
- impression couleurs 0,60 €

La gratuité du prêt des livres de la bibliothèque est accordée durant une semaine à l'occasion de la "Fureur de lire" (mais pas les inscriptions, ni les amendes de retard, ni les frais de rappels).

Discothèque

- inscription : toute carte de membre de la bibliothèque des adultes donne accès, ipso facto, à la discothèque. Le titulaire de la carte de membre est responsable de tout retrait de disques, cassettes, diapositives, effectué en son nom;
- indemnité de prêt : l'abonnement ou la carte-réduction pour la location d'une semaine de 30 CD ou DVD est de 12,00 €
- indemnité de prêt est de 0,50 € par vidéo, cassette ou album de diapositives, pour une durée maximale d'une semaine. Elle est de 2,50 € par mois pour les cours de langues.
- Amendes retard : 0,10 € par jour ouvrable.

Tourisme

- Plan de Ville 1,00 €
- Plan de Ville + brochure "Visitez Tournai" 1,50 €
- Cartes postales - Office du Tourisme 0,50 €
- Cartes postales - Tourisme et Culture 0,50 €
- Posters 2,50 €

Centre de l'Orient

Jupiler : 1,30 €

Jupiler N.A.	: 1,60 €
Blanche	: 1,80 €
Blanche rosée	: 1,80 €
Gueuze	: 2,00 €
Kriek	: 2,00 €
Vieux Temps	: 2,00 €
Rodenbach	: 2,00 €
Troll's	: 2,00 €
Leffe blonde	: 2,20 €
Leffe brune	: 2,20 €
Chimay bleue	: 2,50 €
Duvel	: 2,50 €
Bush 12°	: 2,50 €
Coca-Cola/Coca-Cola light/Coca-Cola zéro:	1,40 €
Fanta orange/Fanta citron	: 1,40 €
Eau plate/eau pétillante	: 1,40 €
Ice Tea/Ice Tea pêche	: 1,50 €
Looza orange/Looza pomme/Looza ace	: 1,50 €
Schweppes	: 1,60 €
Schweppes agrumes	: 1,80 €
Aquarius orange	: 2,10 €
Supplément menthe/grenadine	: 0,20 €
Martini	: 2,00 €
Porto	: 2,00 €
Sangria avec fruits	: 3,50 €

Atelier de réparation de vélos (Service d'Aide à l'Intégration Sociale) 2,00 €par
réparation plus le prix coûtant pour les pièces neuves

Prêt de vitrines d'exposition (par vitrine) 13,00 €

Enlèvement de dépôts clandestins d'immondices
Forfait (pouvant être adapté selon l'importance et la nature du dépôt clandestin) : 60,00 €

Concessions de terrains et de cellules dans les cimetières

(un niveau correspond à un cercueil ou deux urnes)

- concessions de terrains octroyées pour une durée de 25 ans ou renouvellement :

. 1 niveau	545,00 €
. 2 niveaux	795,00 €
. 3 niveaux	1.065,00 €
. 4 niveaux	1.355,00 €
. 5 niveaux	1.665,00 €
. 6 niveaux	1.995,00 €

- concessions de terrains octroyées pour une durée de 50 ans ou renouvellement :
 - . 1 niveau 2.110,00 €
 - . 2 niveaux 2.655,00 €
 - . 3 niveaux 3.445,00 €
 - . 4 niveaux 4.255,00 €
 - . 5 niveaux 5.085,00 €
 - . 6 niveaux 5.935,00 €
 - concession de cellules aux columbariums :
 - . à 25 ans pour une urne 275,00 €
 - . à 25 ans pour deux urnes 495,00 €
 - . à 25 ans ajout d'une urne supplémentaire 220,00 €
 - . à 50 ans pour une urne 1.065,00 €
 - . à 50 ans pour deux urnes 1.985,00 €
 - . à 50 ans ajout d'une urne supplémentaire 920,00 €
 - plaquette nominative apposée au mémorial de la pelouse de dispersion des cendres 50,00 €
 - plaquette nominative apposée à la stèle collective du souvenir 50,00 €
 - achat monument en récupération (suivant décision Collège Communal)
 - . minimum 125,00 €
 - . maximum 2.500,00 €
 - utilisation des caveaux d'attente communaux :
 - . pour la première période de trois mois 50,00 €
 - . pour la deuxième période de trois mois 150,00 €
 - . par période de trois mois à partir de la troisième 200,00 €
- Toute période de trois mois commencée est considérée comme entière.
- Citernes de récupération :
- pour un niveau 135,00 €
 - pour deux niveaux 217,00 €
 - pour trois niveaux 337,50 €

Musées

Droits d'entrée

Musée	Individuel	Groupes (20 personnes) , seniors, cartes seniors, jeunes de 6 à 18 ans	Groupes scolaires hors entité
Beaux-Arts	3,50 €	2,00 €	1,00 €
Folklore	3,50 €	2,00 €	1,00 €
Histoire Naturelle	3,50 €	2,00 €	1,00 €
Tapiserie	3,50 €	2,00 €	1,00 €
Armes et Histoire Militaire	3,50 €	2,00 €	1,00 €
Arts Décoratifs	3,50 €	1,50 €	1,00 €
Archéologie	3,50 €	1,50 €	1,00 €
Beffroi	3,50 €	1,00 €	1,00 €
Spectacle multimédia	3,50 €	1,00 €	1,00 €

- gratuité pour tous les premiers dimanches de chaque mois.
- gratuité d'entrée aux membres du personnel communal et du CPAS. La carte d'entrée nominative sera délivrée aux membres du personnel qui en feront la demande auprès de l'assistante sociale.
- gratuité d'entrée aux membres de diverses associations liées aux musées [CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES (I.C.O.M.), ASSOCIATION EUROPEENNE DES ZOOS ET AQUARIUMS (E.A.Z.A.), MUSEES ET SOCIETE EN WALLONIE (M.S.W.), ASBL SOCIETE D'ENCOURAGEMENT DU MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE DE TOURNAI (S.E.M.H.N.), ASBL TOURISME ET CULTURE, ATTRACTION TOURISME,...), sur présentation d'une carte de membre, aux enseignants préparant une

leçon et sur présentation d'une carte attestant leur statut d'enseignant, aux enseignants accompagnant un groupe scolaire, à la Presse sur présentation d'une carte, aux groupes scolaires provenant des écoles de l'entité.

Abonnements

- passeport pour 10 entrées dans un musée uniquement 13,00 €
- passeport pour 10 entrées dans les 7 musées au choix 18,00 €

Ces abonnements seront valables durant 1 an, sauf en cas d'exposition temporaire (supplément d'entrée).

Expositions temporaires : les tarifs pourront être adaptés par le Collège en fonction de l'importance des expositions.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Didier COUPEZ

Le Bourgmestre-Président,

Christian MASSY